



Paris, le 23 janvier 2020

Objet : Les coopérations entre les dispositifs ITEP et les MECS : résultats d'une enquête au sein de l'AIRE et de l'ANMECS

L'AIRE et l'ANMECS ont décidé de lancer un travail en commun sur les coopérations interinstitutionnelles.

Partant des constats qu'un nombre d'enfants et d'adolescents placés en MECS bénéficient d'une orientation notifiée en dispositif ITEP, il y a nécessité de croiser nos pratiques respectives afin de dépasser nos (mé)connaissances réciproques pour construire une reconnaissance commune et des actions coordonnées.

A l'automne 2019, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des acteurs de nos réseaux pour identifier les modalités de coopération expérimentées sur les territoires entre les DITEP et les MECS. 100 établissements et services y ont répondu dont 1/5^e présentent des coopérations effectives. Les résultats de l'enquête sont en pièce-jointe. Ils se structurent en deux parties. La première partie fait état de l'identité des répondants et la seconde partie identifie les coopérations présentées par ces mêmes répondants.

Ce premier travail objectif a permis de recenser diverses expériences et d'identifier les leviers et les freins à nos pratiques coopératives. Il en ressort positivement que les coopérations permettent d'éviter des ruptures de parcours et d'intervenir efficacement sur des situations complexes. Néanmoins, pour qu'elles réussissent, les principes énoncés ci-dessous sont essentiels à mettre en œuvre conjointement :

- Les coopérations sont indispensables autour du ou des projets de l'enfant
- Les coopérations s'engagent souvent autour du parcours de santé du jeune

- Les coopérations s'appuient sur des partenariats de proximité
- Les coopérations nécessitent une formalisation : charte, CPOM, convention...
- Les coopérations requièrent l'élaboration d'outils d'évaluation et d'analyses partagées

Forts de ces travaux, l'AIRE et l'ANMECS souhaitent développer des actions communes pour accompagner les initiatives de coopérations de territoire en apportant nos expertises. Les résultats de l'enquête pourront notamment y être présentés.

En outre, l'AIRE et l'ANMECS, par ce travail de coopérations interinstitutionnelles, souhaitent que les résultats se traduisent rapidement dans le quotidien des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance.

François Delacourt,
Président de l'AIRE



Marianne Antunes
Présidente de l'ANMECS



Copie à :

- Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées
- Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat
- Céline Poulet, Secrétaire générale du CIH
- Virginie Lasserre, Directrice générale de la DGCS
- Virginie Magnant, Directrice générale de la CNSA
- Annie Coletta, Présidente de l'association des directeurs de MDPH
- Jean-Paul Raymond,

Président de l'ANDASS